



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

### **L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AU MARCHÉ DE MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES SUR LE LOGICIEL « YPAREO », SOLUTION PROGICIELLE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

*Séance de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2021*

## PRÉSENTS

Monsieur Bernard GONZALEZ - **Préfet des Alpes-Maritimes**

Mme Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Mme Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques à la division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse CHALEIL Laurence, COURTADE Anny, ESTIN Max, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

*32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.*

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, ROSSI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



## EN VISIOCONFERENCE

---

Monsieur Christian KLEBERT – Chargé de mission Economie Emploi à **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, **membre du Bureau**

Madame, CALVIERA Stéphanie, CERAGIOLI Geneviève, SALUSSOLIA Brigitte **Membres Élus.**

Messieurs, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSÉ Philippe, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, MESSIKA Cyril, PERRY Antoine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, RASPOR Marc, RIERA Julien **Conseillers Techniques.**

## EXCUSÉS

---

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, SCARAMOZZINO Christine **Membres Élus.**

Mesdames et Messieurs, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, COLOMBAN René, GOLDNADEL Franck, GUILLOT Michel, LEVI Jean-Pierre, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

## ABSENTS

---

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, CIPPOLINI Denis, GINO Bertrand, ROUX Robert, **Membres Élus.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNIO Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOUIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, DAUFES Eric, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSIER Roch-Charles **Conseillers Techniques.**



## CONTEXTE :

Dans un souci de simplification de gestion et de recherche d'économies financières, les CCI de PACA ont décidé, pour certains types de marchés, de lancer des opérations groupées d'achats.

Ce groupement de commandes s'inscrit dans une démarche d'optimisation des achats pour les systèmes informatiques du réseau des membres du groupement. L'objectif de la démarche est à la fois de réduire très significativement les coûts et d'améliorer le service rendu.

Ce groupement de commandes concerne la maintenance corrective et évolutive et de prestations associées sur le logiciel « YPAREO », solution progicielle de gestion administrative et pédagogique de la formation, édité par la société YMAG S.A.S.

Le dispositif implique la constitution préalable d'un groupement de commandes en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique avec les différentes CCIT (et organismes intéressés liés) pour la préparation, la notification et l'exécution du marché.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

## VU :

- L'article 119 du Règlement intérieur de la CCINCA

## CONSIDERANT :

- ⇒ Que Les établissements et organismes intéressés sont à ce jour les suivants :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
  - Chambre de Commerce et d'industrie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur,
  - Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
  - Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Arles,
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse,
  - Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Hautes Provence
  - Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes
- ⇒ Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :
  - La CCI PACA sera le mandataire du groupement pour l'ensemble de la procédure de lancement et d'exécution de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, en raison du fait que les prestations de services ne peuvent être fournies que par le seul opérateur économique cocontractant au motif de la protection des droits d'exclusivité, notamment des droits de propriété intellectuelle, détenus sur la solution objet du contrat
  - Le marché prendra effet le 1er novembre 2021 pour une durée de deux ans fermes, il pourra ensuite éventuellement être reconduit deux fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur pour une période d'un an, soit **une durée maximale de quatre années**



### L'Assemblée Générale DÉCIDE :

- ▶ D'approuver le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- ▶ De donner tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes.
- ▶ D'autoriser le Bureau à désigner le (ou les) collaborateur(s) de la CCINCA pour représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de Coordination chargé de l'établissement du Dossier de Consultation, du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

|                            |                                   |                  |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------|
| <b>Nombre d'inscrits :</b> | <b>57</b>                         |                  |
| <b>Votants :</b>           | <b>32 (quorum : 29, atteint),</b> |                  |
| <b>Abstention : 0</b>      | <b>Contre : 0</b>                 | <b>Pour : 32</b> |

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 27 septembre 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO